

# Formations fin 2022

## L'autoliquidation de la TVA import depuis DAU & A.TVA.I

### Les évolutions DEB 2022, TVA : La nouvelle CA3 2022

<b>Bon de commande</b>				<b>Euros ht</b>
<b>1. Formation inter-entreprises en visioconférence</b> (suivant calendrier ci-dessous)				
Thème	Date	Nombre de participants	Coût, 1 participant	
TVA import préremplie/ATVAI	Mardi 15/11/2022 (Matin)		<b>400</b>	=
Les évolutions de la DEB 2022	Mardi 22/11/2022 (Matin)		<b>400</b>	=
TVA : La nouvelle CA3 2022	Mercredi 23/11/2022 (la journée)		<b>690</b>	=
<p>Nous pouvons également intervenir à une autre date, spécialement pour votre entreprise, sur ces 3 thèmes.</p> <p><b>N'hésitez pas à nous contacter afin de définir une autre date ensemble.</b></p>				
<p>Les confirmations/convocations sont adressées par email. Elles précisent les heures et les modalités de connexions. Merci de nous adresser la liste (nom, fonction et email) des participants.</p>				
<b>2. Formation EXCLUSIVEMENT pour votre entreprise en visioconférence (*)</b>				
<b>Thème :</b>	<b>Date souhaitée :</b>	(1/2 journée) Forfait : <b>890*</b>		
<b>Thème :</b> La nouvelle CA3 2022	<b>Date souhaitée :</b>	(1 jour) Forfait : <b>1 490*</b>		=
<p>(*) Le forfait est calculé pour 4 participants. Au-delà, + 150 euros ht par participant supplémentaire. Merci de nous adresser la liste (nom, fonction et email) des participants.</p>				=
<b>Soit un TOTAL hors taxes :</b>				

<p><b>Société :</b> _____</p> <p><b>Adresse :</b> _____</p> <p>_____</p> <p><b>Contact :</b> _____</p> <p><b>Fonction :</b> _____</p> <p><b>Tél, fax :</b> _____</p> <p><b>E-mail :</b> _____</p>	<p><input type="checkbox"/> Je souhaite que vous m'adressiez la Convention de formation. (Notre numéro d'organisme : 11.75.33878.75).</p> <p><b>Attention :</b> Nos formations ne peuvent plus être prises en charge par les OPCO car, bien que nous soyons référencés DATADOCK, nous n'avons pas fait les démarches de la certification Qualiopi (énième contrainte 2022).</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Date, cachet de la société et signature</u></b></p>
---	--

Ci-après, les fiches programmes de ces 3 formations →

*Vous importez : en 2022 l'autoliquidation de la TVA devient obligatoire. Vous faites appel à un représentant en douane enregistré qui calcule l'assiette TVA qui sera reportée automatiquement sur votre CA3. Vous devrez vérifier les montants de TVA à partir de vos déclarations en douane. Comment se calculent la valeur en douane et l'assiette TVA ?*

*La formation que nous vous proposons est pratique et opérationnelle ! Elle vous permet d'être en mesure de vérifier les montants déclarés dans le nouveau service A-TVA-I.*

## Valider l'autoliquidation de TVA et vérifier vos DAU Import

### Cible

- Attachés administratifs chargés des importations,
- Gestionnaires des services comptables chargés des déclarations de TVA.

### Objectifs

- Maîtriser les calculs de la TVA lors de vos opérations douanières à l'import & vérifier les montants déclarés sur **A-TVA-I** et repris par les services fiscaux sur votre **CA3**.

### Durée

- Une demi-journée ; formation à distance par visioconférence.

### Prérequis

- Importateurs des pays tiers,
- Avoir un numéro EORI.

## Programme

### 1. Valider le contexte intra-communautaire et les déclarations Douane hors UE

- Rappels sur les achats concernés par la DEB introduction,
- Les déclarations Douane sur DELTA : quels sont les achats concernés par le DAU import,
- Quelle est cette nouvelle procédure **A-TVA-I** ? Comment se connecter.

### 2. Le cadre réglementaire du DAU et ses 54 rubriques

- Le BOD de 2007,
- Les régimes douaniers à l'import,
- Les spécificités selon le TARIC,
- Les codes « transactions »,
- Les codes CANA-CACO-DTP.

### 3. Comment vérifier la TVA calculée sur les déclarations à l'import

- Quelles informations via le Référentiel Intégré Tarifaire Automatisé (RITA) ?
- Calcul de l'assiette TVA à partir de cas pratiques ; selon les incoterms.
- Vérification de la zone préremplie de la CA3.

### 4. Comment négocier avec son commissionnaire en douane (R.D.E.)

- Quelles sont les responsabilités de l'importateur ?
- Quelles sont les informations à fournir ?
- Quels contrôles devez-vous faire ?

- **Moyens pédagogiques** : Être équipé d'une connexion Internet, d'un ordinateur avec haut-parleurs, micro et si possible webcam afin de pouvoir échanger en permanence et en direct avec le formateur sur des cas pratiques.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75

*Cette formation s'adresse à toutes les entreprises qui ont du mal à appréhender les multiples changements intervenus sur la DEB cette année.*

*Son programme est un amalgame et une synthèse des diverses communications que la Douane a adressées aux entreprises.*

*Il est indispensable d'avoir les connaissances basiques de la DEB et une pratique antérieure pour tirer le meilleur profit de cette formation.*

## Les évolutions majeures de la DEB en 2022

### Cible

- Responsables et gestionnaires en charge des DEB.

### Objectifs

- Maîtriser l'ensemble des nouveautés 2022 réglementaires et techniques liées aux échanges de biens au sein des pays de l'UE.

### Durée

- Une demi-journée en continue de 3h30, en formule inter-entreprises par visioconférence.

### Pré-requis

- Maîtriser et avoir déjà pratiqué la DEB.

## Programme

### 1. Les évolutions dans le dépôt et la collecte de la DEB 2022

- L'Administration sépare la collecte des informations statistiques et fiscales. La DEB se retrouve scindée en deux déclarations. Ce sont les régimes qui déterminent cette répartition,
- L'obligation de ne déposer qu'un seul fichier fiscal et qu'un seul fichier statistique par période déclarative.
- L'impossibilité de déposer les déclarations avant le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la période déclarative.

### 2. Les évolutions dans le contenu de la DEB 2022

- Les nouvelles nomenclatures douanières avec 609 codes créés, 353 codes supprimés, représentant plus de 1.000 transpositions,
- La refonte des natures de transactions, présentation détaillée de la nouvelle table,
- En expédition, le pays d'origine (de fabrication) de la marchandise devient obligatoire,
- Un identifiant TVA doit être fourni en régime 29 quand cela est possible.

### 3. Les répercussions sur le portail Internet de la Douane 2022

- Les dépôts depuis des fichiers normalisés ou « mappés »,
- Les saisies séparées des parties fiscales et statistiques,
- L'intérêt de respecter un certain ordre de saisie,
- L'accusé de réception,
- Le certificat de dépôt de l'enquête statistique,
- Le certificat de dépôt du volet fiscal des ventes UE,
- L'obligation de cliquer sur « Mois sans déclaration » si aucun mouvement UE (pour au moins l'un des 2 flux) sur la période concernée.

- **Moyens pédagogiques** : En distanciel, être équipé d'une connexion Internet, d'un ordinateur avec haut-parleurs, micro et si possible webcam afin de pouvoir échanger en permanence et en direct avec le formateur. Echanges et questions sur les cas pratiques ponctuent la session.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75

*2022, de nouvelles règles de TVA intracommunautaire impactent le traitement comptable et fiscal des échanges de biens entre assujettis. Parallèlement, la France dessaisit la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) de la collecte de la TVA à l'importation. Cette évolution drastique de la réglementation impose une nouvelle CA3.*

*La formation répond aux questions qu'induisent ces bouleversements et leur nécessaire maîtrise.*

## Programme

### 1. Échanges de biens, LIU (livraisons intra-union)

- Champ d'application B to B entre assujettis IC (intracommunautaires)
- Fait générateur de la TVA
- Exigibilité de la TVA
- Identification des vendeurs dans l'EM (État membre) des acheteurs IC
- Acheteurs IC "assujettis certifiés "
- Clients IC OEA (opérateurs économiques agréés)
- Validité des IDIC (identifiants à la TVA IC) des acquéreurs IC

### 2. Preuve du transport IC

- Quick Fixes applicables depuis le 01/01/2020, impact des des INCOTERMS
- Preuve du transport IC par le vendeur
- Preuve du transport IC par l'acquéreur

### Cible

- Responsables comptables et financiers.
- Acteurs internes et externes des cycles achats-fournisseurs, transport, logistique, stockage, ventes- clients, finance et trésorerie.

### Durée

- Une journée, inter ou intra entreprises.
- En présentiel ou en distanciel.

### Objectifs

- Analyser la nouvelle réglementation.
- Gérer la disparition des LIC (livraisons intracommunautaires), des DEB (déclarations d'échanges de de biens).
- Déclarer la TVA sur les importations.
- Actualiser les CA3.
- Liaisons comptables et douanières.

### 3. Déclarations douanières des LIU

- Enquêtes statistiques
- " État fiscal "
- Transmission par la DGDDI à la DGFIP (Direction générale des Finances Publiques) des valeurs en douane, assiette de la TVA exigible sur l'introduction en France de biens importés de pays situés hors de l'UE
- CA3 préremplies par la DGFIP
- Autoliquidation de la TVA à l'importation
- Cadres de TVA par rapport aux enregistrements comptables

### 4. Évolutions à mettre en œuvre au regard des lois de finances pour 2022 et rectificative pour 2021

- La mise en œuvre en France du " régime définitif de TVA "
- Le statut d'assujetti certifié
- Les mesures transitoires

### 5. Gestion pratique

- Preuve de la validation des IDIC lors de chaque transaction
- Automatisation de ce contrôle
- Statut d'assujetti certifié (AC) de l'acquéreur, contrôles du vendeur
- Actualisation permanente des bases de données clients
- Revue du paramétrage des progiciels de gestion intégrés (ERP) et des codes TVA
- Archivage des preuves de transport des LIU
- Piste d'audit fiable des transactions soumises à la TVA transfrontalière
- Adaptation des traitements comptables, fiscaux et douaniers induits par le " régime définitif de la TVA " et son impact sur le contrôle interne

MSF313 " TVA, La nouvelle CA3 2022 " 12/2021

- **Moyens pédagogiques en présentiel, inter ou intra-entreprises :** Tableau et vidéoprojecteur.
- **Moyens pédagogiques en visio conférence :** Connexion INTERNET à la plateforme EUPROSOFT GO TO MEETING
- **Support technique remis aux participants.** Échanges et questions. Quizz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les pratiques de l'entreprise, les difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites